COMMUNIQUÉ

Boralex : résultats en forte hausse au premier trimestre

Montréal (Québec), le 7 mai 2014 – Boralex inc. (« Boralex » ou la « Société ») annonce aujourd'hui les résultats de son premier trimestre clos le 31 mars 2014.

FAITS SAILLANTS RÉCENTS

- Boralex enregistre une hausse importante de ses revenus (+ 49 %), de son BAIIA (+ 56 %)et de sa marge brute d'autofinancement (+ 58 %).
- Augmentation de 3,8 M$ du résultat net attribuable aux actionnaires.
- Le secteur éolien bénéficie pleinement de la contribution des sites mis en service au deuxième semestre de 2013 (Vron – 8 MW, La Vallée – 32 MW et Seigneurie de Beaupré phase I – 272 MW).
    - La production, les revenus et le BAIIA du secteur éolien ont plus que doublé.
- Clôture du financement à long terme des sites éoliens de Fortel-Bonnières et de Saint-François en France pour un montant de 65 M€ (99 M$).

FAITS SAILLANTS FINANCIERS (sur une base de consolidation proportionnelle)[1]

(en millions de dollars, sauf la marge du BAIIA et les montants par action)	**Périodes de trois mois closes les 31 mars**	
	2014	**2013**
Produits de la vente d'énergie	75,5	50,7
BAIIA	51,8	33,3
Marge du BAIIA (%)	68,6	65,7
Résultat net[2]	7,9	4,1
Par action (de base)($)[2]	0,21	0,11
Marge brute d'autofinancement	36,0	22,8
Par action (de base)($)[2]	0,95	0,60

(1) Se référer aux rubriques *Conciliations entre IFRS et Consolidation proportionnelle* et *Mesures non conformes aux IFRS* dans le rapport intermédiaire disponible sur le site web de Boralex (boralex.com) et de SEDAR (sedar.com)
(2) Attribuable aux actionnaires de Boralex

Patrick Lemaire, président et chef de la direction souligne que « considérant notre solide situation financière ainsi que les projets présentement en construction et les diverses opportunités de croissance que nous voyons à plus long terme tant au Canada qu'en France, Boralex est en très bonne position pour améliorer davantage son profil et ce, au bénéfice de ses actionnaires. »

Pour le premier trimestre de 2014, les produits de la vente d'énergie, calculés sur une base de consolidation proportionnelle[1], s'élèvent à 75,5 M$ comparativement à 50,7 M$ réalisés à la même période l'an dernier, soit une progression de 49 %. Le BAIIA trimestriel atteint quant à lui 51,8 M$ comparativement à 33,3 M$ en 2013 soit une progression de 56 %. La marge du BAIIA se chiffre à 68,6 % comparativement à 65,7 %. Finalement, la marge brute d'autofinancement se chiffre à 36,0 M$ ou 0,95 $ par action pour le trimestre comparativement à 22,8 M$ ou 0,60 $ par action pour la période close le 31 mars 2013.

Ces résultats favorables s'expliquent principalement par la mise en service en fin d'année 2013 de la phase I des Parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré (272 MW) au Canada dont la performance en termes de production répond aux attentes de la Société. De plus, Boralex a bénéficié de meilleures conditions de vent en France, d'une évolution favorable des taux de change et de prix plus élevés.

PERSPECTIVES

D'ici la fin de 2016, Boralex se donne comme objectif stratégique et financier de regrouper une base d'actifs en propriété propre d'environ 950 MW et d'atteindre un BAIIA annuel de 200 M$ (sur une base de consolidation proportionnelle). À court, moyen et long termes, elle entend continuer de se distinguer parmi les rares producteurs canadiens et mondiaux entièrement voués au développement et à l'exploitation d'énergies renouvelables, notamment par sa capacité à réaliser de forts taux de croissance de ses activités et de ses résultats. Afin de réaliser ses objectifs de croissance, Boralex demeurera une entreprise solide, innovatrice, axée sur des objectifs clairs, rigoureuse dans l'atteinte de ses cibles de rendement et guidée par une vision à long terme, tant à l'égard de ses sources de production que dans ses choix de marchés et sa façon de développer ses projets.

DÉCLARATION DE DIVIDENDE

Le conseil d'administration de la Société a autorisé et déclaré un dividende trimestriel de 13¢ par action ordinaire. Ce dernier sera versé le 16 juin 2014 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 30 mai 2014.

À propos de Boralex

Boralex est une société productrice d'électricité vouée au développement et à l'exploitation de sites de production d'énergie renouvelable. À l'heure actuelle, la Société opère une base d'actifs totalisant une puissance installée de plus de 650 MW au Canada, en France et dans le nord-est des États-Unis. De plus, Boralex est engagée, seule ou avec des partenaires canadiens et européen, dans des projets énergétiques en développement représentant environ 250 MW additionnels qui seront mis en service d'ici la fin 2015. Employant plus de 200 personnes, Boralex se distingue par son expertise diversifiée et sa solide expérience dans quatre types de production d'énergie – éolienne, hydroélectrique, thermique et solaire. Les actions et les débentures convertibles de Boralex se négocient à la Bourse de Toronto sous les symboles BLX et BLX.DB respectivement. Pour de plus amples renseignements, visitez www.boralex.com ou www.sedar.com

Mise en garde à l'égard d'énoncés prospectifs

Certaines déclarations contenues dans ce communiqué, incluant celles ayant trait aux résultats et au rendement pour des périodes futures, constituent des déclarations prospectives fondées sur des prévisions actuelles, au sens des lois sur les valeurs mobilières. Boralex tient à préciser que, par leur nature même, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et que ses résultats, ou les mesures qu'elle adopte, pourraient différer significativement de ceux qui sont indiqués ou sous-entendus dans ces déclarations, ou pourraient avoir une incidence sur le degré de réalisation d'une projection particulière. Les principaux facteurs pouvant entraîner une différence significative entre les résultats réels de la Société et les projections ou attentes formulées dans les déclarations prospectives incluent, mais non de façon limitative, l'effet général des conditions économiques, la disponibilité et l'augmentation des prix des matières premières, les fluctuations de diverses devises, les fluctuations des prix de vente d'électricité, la capacité de financement de la Société, les changements négatifs dans les conditions générales du marché et des règlementations affectant son industrie, ainsi que certains autres facteurs énumérés dans les documents déposés par la Société auprès des différentes commissions des valeurs mobilières.

Aucune assurance ne peut être donnée quant à la concrétisation des résultats, du rendement ou des réalisations, tels qu'ils sont formulés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives. Le lecteur est donc prié de ne pas accorder une confiance exagérée à ces déclarations prospectives. À moins de n'y être tenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, la direction de Boralex n'assume aucune obligation quant à la mise à jour ou à la révision des déclarations prospectives en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou d'autres changements.

Mesures non conformes aux IFRS

Le rapport intermédiaire contient une section intitulée « Mesures non conformes aux IFRS ». Afin d'évaluer la performance de ses actifs et de ses secteurs d'activité, Boralex utilise le BAIIA et la marge brute d'autofinancement comme mesures de performance. La direction est d'avis que ces mesures représentent des indicateurs financiers largement utilisés par les investisseurs pour évaluer la performance d'exploitation et la capacité d'une entreprise à générer des liquidités à même ses activités d'exploitation. Ces mesures non conformes aux IFRS sont tirées principalement des états financiers consolidés résumés non audités, mais n'ont pas un sens normalisé prescrit par les IFRS ; par conséquent, elles pourraient ne pas être comparables aux résultats d'autres sociétés qui utilisent des mesures de performance portant des noms similaires.

Le rapport intermédiaire comporte également une section intitulée « Conciliations entre IFRS et Consolidation proportionnelle », dans laquelle les résultats des Coentreprises détenues à 50 % par Boralex sont traités comme s'ils étaient consolidés proportionnellement plutôt que d'être comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence requise par les IFRS. Étant donné que c'est sur la base de la consolidation proportionnelle que Boralex collige l'information sur laquelle elle fonde ses analyses internes et ses décisions stratégiques et opérationnelles, la direction a jugé pertinent d'intégrer cette section « Consolidation proportionnelle » afin de faciliter la compréhension des investisseurs quant aux retombées concrètes des décisions prises par la Société. Ainsi les tableaux qui sont inclus dans cette section présentent une conciliation des données conformes aux IFRS avec celles présentées en fonction de la consolidation proportionnelle.

– 30 –

Pour de plus amples renseignements :

Médias
Patricia Lemaire
Directrice, affaires publiques et communications
Boralex inc.
(514) 985-1353
patricia.lemaire@boralex.com

Investisseurs
Marc Jasmin
Directeur, relations investisseurs
Boralex inc.
(514) 284-9868
marc.jasmin@boralex.com